

SOMMAIRE

LE POINT SUR p.2 à 3

[La stratégie numérique 2010-2020 de l'UE et ses implications dans le domaine de la santé.](#)

BREVES p.4 à 7

☆ Agriculture

[Financement pour la recherche sur l'apiculture](#)

☆ Concours

[Concours pour les jeunes chercheurs en politique régionale](#)

☆ Entreprises

[Un ambassadeur des PME dans chaque État membre de l'UE](#)

☆ Environnement

[Lancement d'une nouvelle stratégie pour enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020](#)

[Le Parlement européen en faveur d'une plus grande protection des forêts](#)

☆ Marché intérieur

[Adoption d'une stratégie en matière de droits de propriété intellectuelle afin de favoriser la créativité et l'innovation](#)

☆ Recherche et Innovation

[Lancement de 3 nouvelles infrastructures de recherche](#)

☆ Transports

[La Commission fait avancer le système paneuropéen de billetterie ferroviaire](#)

[La France invitée à renforcer la sécurité de ses infrastructures routières et à respecter le nouveau régime de l'UE en matière de sécurité maritime](#)

[Agenda](#) p.8

[Appels d'Offres](#) p.9

[Offres de partenariat](#) p.10

[Consultations](#) p.11

[Bibliothèque](#) p.12 à 14

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

Conseil informel Politique de cohésion

L'avenir de la politique de cohésion européenne a été le point principal de l'agenda du Conseil informel des ministres en charge du développement régional, qui s'est réuni les 19 et 20 mai derniers à Gödöllo (Hongrie).

Les 27 se sont mis d'accord sur le lien étroit entre la future politique de cohésion et la Stratégie UE 2020, mais ont rappelé à la Commission européenne qu'ils souhaitent conserver un minimum de flexibilité pour pouvoir adapter leur programmation aux réalités nationales et régionales. Ainsi, le principe de concentration thématique au sein d'un « menu commun » d'objectifs et de priorités d'investissements défini au niveau de l'UE est globalement accepté par les Etats membres, mais la Commission a également souligné que plus les régions sont développées, plus le choix dans le menu thématique sera réduit (1 à 2 priorités).

Les Etats membres ont en revanche majoritairement pris position contre l'idée d'une réserve de performance européenne pour les programmes plus efficaces, certaines délégations soulignant même que les Etats membres et les régions seraient incités, dans un souci d'efficacité, à mettre en place des programmations « faciles ». Sur la question sensible de la conditionnalité des aides, les 27 ont clairement rejeté certaines pistes de conditions extérieures à la politique de cohésion comme le respect du pacte de stabilité de l'UE, la mise en place de réformes structurelles ou la mise en œuvre de directives sectorielles. Certains Etat membres ont aussi indiqué qu'ils n'accepteraient que des incitations « positives », d'autres ont précisé que ces conditions devaient être définies dans le prochain règlement général sur les Fonds structurels ou réglées par des négociations entre la Commission et les Etats membres.

Enfin, des échanges plus consensuels sur le développement territorial ont abouti à l'adoption d'un nouvel Agenda Territorial valable jusqu'en 2020 (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Il s'agit d'une version actualisée de l'agenda territorial adopté en 2007, suite à la mise en œuvre du nouveau Traité de Lisbonne, au lancement de la Stratégie UE 2020 ou à l'adoption du 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

Cet agenda territorial 2020 prévoit des orientations stratégiques, telles que la promotion d'un développement polycentrique et équilibré de l'UE, l'encouragement d'un développement intégré des villes et des régions, la promotion de la coopération territoriale comme facteur de compétitivité et des recommandations pour promouvoir l'intégration de la dimension territoriale dans les différentes politiques sectorielles notamment la prise en compte de l'aspect territorial dans les études d'impact avant toutes propositions législatives ou l'adoption par les collectivités territoriales de stratégies de développement intégré.



La stratégie numérique 2010-2020 de l'UE (Digital Agenda for Europe) et ses implications dans le domaine de la santé.

La stratégie numérique pour l'Europe (Digital Agenda for Europe), l'une des 7 initiatives phare de la stratégie Europe 2020, vise à définir le rôle moteur que les technologies de l'information et des communications (TIC) sont appelées à jouer si l'Europe veut voir ses ambitions pour 2020 couronnées de succès.

La stratégie numérique consiste en des propositions d'action qu'il faut entreprendre d'urgence pour mettre l'Europe sur la voie d'une croissance intelligente, durable et intégratrice. Ces propositions planteront le décor des évolutions à long terme que provoquera la numérisation croissante de l'économie et de la société. Cette stratégie a pour but de tracer une voie afin d'exploiter au mieux le potentiel social et économique des TIC, surtout de l'internet, qui constitue désormais le support essentiel de toute activité économique et sociétale. Le déploiement plus large et l'utilisation plus efficace des technologies numériques permettront donc à l'Europe de relever les principaux défis auxquels elle est confrontée et procureront aux Européens une plus grande qualité de vie sous la forme, par exemple, de meilleurs soins de santé.

La question du vieillissement de la population européenne

On estime que le nombre de citoyens européens âgés de 65 ans et plus augmentera de 45% entre 2008 et 2030 et représentera plus de 30% de la population à l'horizon 2060 du fait de l'amélioration de la santé et de l'allongement de l'espérance de vie. C'est un progrès majeur, mais cette évolution démographique pourrait mettre l'économie, la société et les finances publiques sous forte pression.

Un groupe de pilotage, présidé par les commissaires Neelie KROES en charge de la stratégie numérique et John DALLI en charge de la santé et de la protection des consommateurs et composé de représentants des États membres, des collectivités territoriales et des socio-professionnels, s'est réuni pour la première fois le 2 mai dernier à Bruxelles. Son objectif est de discuter des différentes approches innovantes qui permettront d'aider les citoyens européens âgés à mener une vie active et en bonne santé. Ce groupe de pilotage a pour mission d'élaborer dans les mois à venir une stratégie globale visant à mettre à contribution l'innovation et la recherche pour relever les défis que pose ce vieillissement démographique. L'objectif est de mobiliser les partenaires des secteurs privé et public pour qu'ils collaborent en vue d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes âgées, d'assurer la viabilité des régimes de soins de santé et d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance et de débouchés pour l'Europe. La stratégie fera partie intégrante des initiatives phares «Une Union pour l'innovation» et «Stratégie numérique» de la stratégie «Europe 2020».

Ce Partenariat européen pour l'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé vise prioritairement une utilisation plus efficace des fonds publics et privés européens affectés à la recherche et à l'innovation. Les résultats devraient bénéficier directement aux citoyens en général et aux patients en particulier. Par ailleurs, le partenariat recensera et éliminera les obstacles à l'utilisation des technologies permettant d'améliorer la qualité de vie et de prolonger la durée de vie. Il fera le lien entre recherche et innovation, depuis le laboratoire jusqu'au citoyen. Le partenariat a pour but d'accélérer et d'amplifier l'adoption des innovations, y compris les solutions basées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Aussi, la Stratégie numérique pour l'Europe prévoit un soutien concret à ce Partenariat européen pour l'innovation par des actions destinées à exploiter le potentiel des TIC en vue de favoriser la prospérité et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. L'un de ses objectifs est de faire en sorte que les TIC permettent aux personnes fragiles, souffrant d'affections chroniques ou handicapées de mener une existence plus autonome.

La promotion de la santé en ligne au profit des patients et des systèmes de santé en Europe

Le groupe de travail de l'UE sur la santé en ligne s'est également réuni pour la première fois le 10 mai dernier à Budapest (Hongrie), sous la houlette du président de l'Estonie, Toomas Hendrik ILVES. Ce groupe consultatif de haut niveau est composé de professionnels de la santé, de représentants de patients, de représentants de l'industrie des professions médicales, pharmaceutiques et du secteur des TIC, de juristes et de responsables politiques. Il est chargé d'évaluer le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la santé et de l'aide sociale et d'émettre des propositions pour accélérer l'innovation dans le monde de la santé au profit des patients, du personnel soignant et de l'ensemble du secteur.

Différentes applications des TIC contribuent d'ores et déjà à donner une autonomie accrue aux patients et facilitent le traitement des problèmes auxquels les systèmes de santé sont confrontés dans l'UE (vieillesse de la population, développement des maladies chroniques, pénurie de professionnels de la santé, restrictions budgétaires), par exemple grâce au diagnostic et au traitement à distance ainsi qu'au partage sécurisé des dossiers médicaux.

Cependant, la santé en ligne dispose encore d'une marge de développement considérable : permettre au personnel soignant de consacrer davantage de temps aux patients, renforcer l'auto-prise en charge et l'autonomie des patients et des personnes âgées et également développer de nouvelles méthodes de diagnostic basées sur des modèles.

Le groupe de travail sur la santé en ligne conseillera la Commission sur les moyens d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la santé en ligne, pour des services de santé plus sûrs, de meilleure qualité et plus efficaces en Europe, notamment dans les domaines du diagnostic, de la prévention et du traitement. Il se penchera tout particulièrement sur la manière de parvenir à l'interopérabilité dans toute l'UE des services de santé en ligne et des technologies qu'ils emploient.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm

BREVES

AGRICULTURE

Financement pour la recherche sur l'apiculture



La Commission européenne a donné son accord quant au financement, d'un montant de 250.000€, d'un programme de recherche sur la santé des abeilles mené par le laboratoire de recherche de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) installé à Sophia-Antipolis.

Ce laboratoire français vient d'être en effet désigné comme laboratoire de référence de l'Union européenne dans le secteur apicole, et a pour missions de mettre en place un programme de surveillance pilote en vue d'évaluer l'ampleur de la mortalité des abeilles, de réexaminer les règles de police sanitaire de l'Union s'appliquant aux abeilles, de vérifier le taux de mortalité et de faciliter la formation des experts au sein des laboratoires européens.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/food/animal/liveanimals/bees/index_en.htm

CONCOURS

Concours pour les jeunes chercheurs en politique régionale

La Commission européenne (DG REGIO) et la « Regional Studies Association » lancent un concours pour les jeunes chercheurs en politique régionale européenne et les invitent à présenter leurs travaux sous la forme d'une affiche, à l'occasion de l'édition 2011 des OPEN DAYS qui se déroulera du 10 au 13 octobre prochain. Pour y participer, les chercheurs adresseront leur candidature, avant le 17 juin prochain, à l'adresse suivante - info@rsa-ls.ac.uk - et le jury sélectionnera les finalistes avant le 30 juin.

Plus d'infos : <http://www.regional-studies-assoc.ac.uk/events/2011/opendays/guidelines.pdf>

ENTREPRISES

Un ambassadeur des PME dans chaque État membre de l'UE

Suite à la révision du « Small Business Act » (politique européenne en faveur des PME) de février dernier (voir Echos d'Europe n°68), la Commission européenne vient de lancer un nouveau réseau de représentants des PME dans les Etats membres. Leur rôle principal sera de vérifier l'application correcte des lois européennes sur les PME et de veiller à ce que les politiques au niveau national, régional et local soient favorables aux PME. Ces nouveaux représentants des PME auront notamment pour mission de rencontrer les organisations de représentations des PME à l'échelle des PME au sein du groupe consultatif « Small Business Act ». Ce nouveau mécanisme devrait garantir une surveillance plus étroite et une action coordonnée en faveur des PME.

Le représentant des PME en France est M. Luc ROUSSEAU, Directeur général Compétitivité, Industrie et Services du Ministère de l'Economie.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm

ENVIRONNEMENT



Lancement d'une nouvelle stratégie pour enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020

La Commission vient de présenter une nouvelle stratégie visant à protéger et à améliorer l'état de la biodiversité en Europe et à préparer la transition de l'économie de l'UE vers une croissance verte d'ici 2020 (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). La stratégie répond aux engagements pris par les responsables de l'UE suite à la communication de 2010 présentant une vision sur la protection de la biodiversité à l'horizon 2050 (voir Echos d'Europe n° 56) et à ceux pris au niveau mondial en octobre 2010 dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, à Nagoya, où les responsables internationaux ont adopté une série de mesures de lutte contre la perte de biodiversité dans le monde au cours de la prochaine décennie.

La nouvelle stratégie définit 6 objectifs prioritaires :

- la pleine application de la législation existante en matière de protection de la nature et des réseaux de réserves naturelles, afin de permettre une amélioration notable de l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- l'amélioration et le rétablissement des écosystèmes et des services écosystémiques, notamment grâce à une utilisation accrue de l'infrastructure verte ;
- une plus grande durabilité des activités agricoles et forestières ;
- la sauvegarde et la protection des stocks halieutiques de l'UE ;
- la lutte contre les espèces envahissantes ;
- le renforcement de la contribution de l'UE à l'action concertée mondiale contre la perte de biodiversité.



Le Parlement européen en faveur d'une plus grande protection des forêts

Le Parlement européen (PE) vient d'adopter une résolution (voir rubrique « [Bibliothèque](#) ») sur le Livre vert de la Commission européenne de 2010 sur la protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'UE (voir Echos d'Europe n° 57).

Dans son texte, si le PE se félicite de l'adoption de ce Livre vert et du [plan d'action 2006-2011 de l'UE en faveur des forêts](#), il estime que la stratégie européenne relative aux forêts doit être renforcée. Le PE appelle ainsi la Commission européenne à mener une analyse d'impact des politiques de l'UE sur les forêts européennes. Il l'invite également, ainsi que les Etats membres, à accélérer la mise en œuvre des actions définies dans la [communication de 2008 sur la filière bois innovatrice et durable](#).

Dans sa résolution, le PE considère que les forêts méditerranéennes ont une valeur immense en termes de biodiversité européenne et, qu'en tant que puits de carbone atmosphérique, devraient bénéficier d'une protection renforcée.

Concernant la gestion durable des forêts, le PE appelle la Commission à présenter des propositions visant à compléter le [règlement 995 de 2010 concernant le bois](#) afin de garantir que le bois et les produits dérivés mis sur le marché européen proviennent tous de forêts gérées de manière durable.

Le PE invite également la Commission européenne à rédiger un Livre blanc sur la protection des forêts dans l'UE en tenant compte des résultats de la consultation lancée par le Livre vert, et réaffirme sa position sur la nécessité de renforcer le financement des mesures de protection des forêts de l'UE dans le cadre du pilier du développement rural de la PAC.

Le texte invite la Commission à présenter une proposition législative pour la protection des forêts contre les incendies prévoyant un financement pour les plans de prévention et l'évaluation des risques, pour le système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS), pour la détection des incendies, pour les infrastructures, la formation et l'éducation et pour la remise en état des forêts après les incendies, et prévoyant l'interdiction de toute construction pendant 30 ans sur les sols ayant subi un feu de forêt.

Le PE demande l'élaboration de stratégies nationales et communautaires pour protéger les forêts, y compris la possibilité de créer un observatoire du patrimoine forestier. Les Etats membres et la Commission sont également invités à renforcer leurs efforts en matière de R&D pour améliorer le soutien au secteur forestier. Enfin, le PE demande l'inclusion obligatoire des mesures relatives à l'environnement forestier et au réseau Natura 2000 dans les programmes de développement rural.

MARCHE INTERIEUR

Adoption d'une stratégie en matière de droits de propriété intellectuelle afin de favoriser la créativité et l'innovation



La Commission a récemment adopté une stratégie globale visant à remanier le cadre juridique applicable aux droits de propriété intellectuelle afin de permettre aux inventeurs, créateurs, utilisateurs et consommateurs de s'adapter aux nouvelles opportunités offertes notamment par l'ère numérique, et d'ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Cette stratégie est l'un des 12 leviers de croissance identifiés en avril dernier pour relancer le marché unique (voir Echos d'Europe n°69).

Dans cette stratégie, la Commission européenne détaille les futures actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de 4 grands « chantiers » :

- 1) Le système européen des brevets : les travaux se poursuivent en ce qui concerne les propositions visant à créer une juridiction unifiée et spécialisée pour les brevets européens classiques et les futurs brevets européens à effet unitaire
- 2) Les droits d'auteur : ces droits étant octroyés sur une base nationale, la Commission soumettra, d'ici la fin de l'été 2011, une proposition en vue de créer un cadre juridique permettant une gestion collective multi-territoriale des droits d'auteur. La Commission établira également des règles communes sur la transparence de la gouvernance et sur la distribution des recettes. Elle publiera, au 2nd semestre 2011, une consultation sur les questions soulevées par la distribution en ligne des œuvres audiovisuelles en vue de présenter un rapport en 2012. La question de la copie privée sera relancée pour parvenir à un encadrement législatif européen. Enfin, la Commission propose une directive permettant de numériser et de mettre à disposition en ligne des œuvres dites « orphelines ».
- 3) Les marques, les indications d'origine (IG) et les secrets commerciaux. Concernant les marques commerciales, la Commission présentera en 2011 des propositions afin de moderniser le système, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, et de l'adapter à l'ère Internet. Pour les secrets de fabrication et les IG, la Commission lancera en 2011 et 2012 des études d'impacts du cadre législatif existant dans les Etats membres et de l'impact économique potentiel d'une protection des IG non agricoles.
- 4) La lutte contre la contrefaçon et la piraterie : la Commission propose un règlement pour renforcer l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage, lancé en 2009, en le rattachant à l'Office pour l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). En 2012, la Commission proposera également une révision de la [directive sur le respect des droits de la propriété intellectuelle de 2004](#). Enfin, la Commission propose aussi un nouveau règlement visant à renforcer le cadre juridique des interventions des autorités douanières.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/index_52_fr.htm

RECHERCHE ET INNOVATION

Lancement de 3 nouvelles infrastructures de recherche



Les 27 ministres européens de la recherche et la Commission européenne ont donné leur feu vert à la création de 3 nouvelles infrastructures paneuropéennes de recherche en sciences biologiques, qui contribueront à la recherche et à l'innovation dans des domaines sociétaux clés, tels que les changements climatiques, la santé et le maintien d'un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires de qualité. Ces projets figurent dans la dernière édition de la feuille de route sur les infrastructures de recherche publiée récemment par le forum européen pour les infrastructures européennes de recherche, ESFRI, qui compte à ce jour 48 infrastructures (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Ces 3 projets, qui s'appuieront sur des ressources mises en commun par plusieurs États membres et sur un financement européen, sont les suivants :

- L'infrastructure d'analyse et d'expérimentation des écosystèmes (ANAEE), sous la coordination de la France, qui aura pour objectif de lutter contre le morcellement de la recherche sur les écosystèmes en Europe et mettra en place un ensemble coordonné de plateformes expérimentales destinées à détecter, analyser et prévoir les réactions des écosystèmes aux changements climatiques et à élaborer des techniques de gestion appropriées. L'infrastructure sera opérationnelle dès 2015 ;
- L'infrastructure de recherche en ressources microbiennes (MIRRI), coordonnée par la France et développée en France et en Allemagne, qui aura pour objectif d'améliorer l'accès aux meilleures ressources microbiennes. L'infrastructure devrait être opérationnelle dès 2014. Le coût total de construction est estimé à environ 190 millions d'€. Ce projet est soutenu par des institutions de 24 États membres et pays associés ;
- L'infrastructure pour la biologie des systèmes - Europe (ISBE), sous la coordination du Royaume-Uni, qui aura pour objectif de favoriser la convergence des sciences de la vie avec les technologies de l'information et la science des systèmes. L'ISBE sera opérationnelle à partir de 2017.
- Une fois opérationnelles, ces infrastructures pourront être utilisées par les chercheurs de l'UE et même au-delà.

Plus d'infos sur ESFRI : <http://ec.europa.eu/research/esfri>

TRANSPORTS

La Commission fait avancer le système paneuropéen de billetterie ferroviaire

L'évolution des chemins fer s'est faite selon une approche nationale. Il en résulte aujourd'hui de grandes différences entre les systèmes de réservation européens, fondés sur des données traitées différemment et, en général, non interchangeables. De ce fait, contrairement à ce qui se passe dans d'autres modes de transport, les voyageurs ferroviaires ne disposent que de possibilités très limitées de réserver un billet pour un trajet ferroviaire transfrontière (à l'exception de quelques grandes liaisons ferroviaires directes internationales). À l'inverse, dans le secteur du transport aérien, il est très facile de planifier un trajet et de réserver un billet à l'échelle paneuropéenne (grâce, notamment, au système de réservation central Amadeus).

Partant de ce constat, la Commission européenne a adopté le 5 mai dernier un nouveau règlement visant à faciliter la planification des voyages et l'émission de billets pour des trajets ferroviaires à l'échelon paneuropéen, en imposant une normalisation des données relatives aux prix et aux horaires du trafic voyageurs (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Ce nouveau règlement (Applications télématiques au service des voyageurs) impose la normalisation des données relatives aux horaires et aux prix, lesquelles sont à la base des systèmes de planification, de réservation et de billetterie d'un trajet : quel est le type du train, quand s'arrête-t-il, à quels arrêts, quels types de sièges sont disponibles (1ère ou 2nde classe), combien de places non réservées sont disponibles, quelle est la structure des tarifs, etc. Par ailleurs, fait important, le règlement impose une obligation juridique aux exploitants de rendre publiquement disponibles les données relatives aux horaires et de mettre les informations sur les tarifs à la disposition de partenaires désignés.

Cela signifie que les principales informations nécessaires à la réservation et à l'émission de billets seront interopérables et pourront être échangées entre les entreprises ferroviaires dans toute l'UE et entre les revendeurs de billets. En 2012, la Commission présentera des mesures complémentaires en vertu desquelles les exploitants ferroviaires devront harmoniser leurs systèmes informatiques et leurs pratiques afin que ces données normalisées puissent concrètement être transmises d'un exploitant à l'autre. Ces mesures jettent les bases techniques d'une nouvelle génération de systèmes de planification et de billetterie pour des trajets ferroviaires paneuropéens.

Par ailleurs, la Commission a lancé récemment une consultation publique intitulée «Towards a European Multi-Modal Journey Planner» (Vers un planificateur européen de déplacement multimodal), dont les résultats viendront alimenter cette réflexion.

A noter : la Commission organise une grande conférence sur les transports intelligents en Europe qui se tiendra à Lyon le 6 juin prochain (voir rubrique « [Agenda](#) »). À cette occasion, Siim KALLAS, vice-président de la Commission européenne chargé des transports, prononcera un discours qui précisera les propositions d'actions futures dans ce domaine.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/transport/rail/interoperability/interoperability/telematic_applications_en.htm
http://ec.europa.eu/transport/its/index_en.htm

La France invitée à renforcer la sécurité de ses infrastructures routières et à respecter le nouveau régime de l'UE en matière de sécurité maritime

Conformément à la [directive 2008/96/CE](#), des évaluations des incidences sur la sécurité routière doivent être effectuées pour démontrer les implications que les différentes alternatives de planification d'un projet d'infrastructures peuvent avoir pour la sécurité routière. Ces évaluations devraient jouer un rôle important lorsqu'il s'agit de sélectionner les itinéraires. À titre de mesure complémentaire, des audits de sécurité routière sont prévus pour inventorier, de manière détaillée, les aspects dangereux d'un projet d'infrastructure routière. La directive définit également les règles et les procédures relatives à la gestion de la sécurité une fois la construction d'une voie terminée. Ces trois étapes visent à renforcer la sécurité des infrastructures routières sur le réseau routier transeuropéen.

La Commission européenne a invité le 19 mai dernier 11 États membres (Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Slovaquie et Slovénie) à arrêter des procédures adéquates pour renforcer la sécurité du réseau routier transeuropéen, comme le leur impose la Directive 2008/96. Ces procédures prévoient notamment des évaluations des incidences sur la sécurité routière, des audits de sécurité routière et des classifications en matière de sécurité du réseau. La demande de la Commission prend la forme d'un avis motivé, en application des procédures de l'UE en matière d'infractions. Si les États membres précités n'informent pas la Commission des mesures prises pour se conformer au droit de l'Union dans un délai de deux mois, celle-ci pourra saisir la Cour de justice.

L'absence de procédures adéquates pour l'évaluation des incidences sur la sécurité routière et les audits de sécurité routière pourrait compromettre la sécurité des infrastructures routières sur le réseau routier transeuropéen; il existe donc un risque potentiel pour les conducteurs et les passagers qui utilisent les routes concernées.

La Commission européenne a également demandé à la Belgique, à Chypre, à l'Estonie, à la France, à la Pologne, au Portugal et au Royaume-Uni d'adopter une législation nationale mettant en œuvre le nouveau régime de contrôle par l'État du port afin de se conformer au droit de l'Union européenne.

Cette directive renforce, à compter du 1er janvier 2011, les obligations des États membres en matière d'inspection des navires faisant escale dans leurs ports. La nouvelle législation impose des inspections plus fréquentes des navires présentant un risque accru et étend l'interdiction aux navires inférieurs aux normes.

Chypre, l'Estonie et le Portugal n'ont pas notifié à la Commission les mesures prises pour appliquer la nouvelle directive relative au contrôle par l'État du port alors que la date limite prévue était le 31 décembre 2010. La Belgique, la France, la Pologne et le Royaume-Uni n'ont notifié à la Commission que des mesures partielles de mise en œuvre.


Il convient de noter que l'absence de mise en œuvre par certains États membres affaiblit le niveau de sécurité en mer et dans les ports. Elle est également susceptible de fausser la concurrence. La directive relative au contrôle par l'État du port introduit des améliorations importantes dans l'élimination des ports de l'UE des navires inférieurs aux normes. Pour être pleinement effective, elle nécessite des efforts communs de tous les États membres. En effet, dans le nouveau régime, l'objectif fixé pour chaque État membre de l'UE d'inspecter 25 % des navires étrangers faisant escale dans leurs ports est remplacé par un objectif collectif pour l'ensemble de l'Europe d'inspecter 100 % des navires faisant escale dans les ports de l'UE. La fréquence des inspections dépend du profil de risque du navire. Les navires présentant un risque élevé doivent être inspectés tous les six mois, les navires présentant un risque moyen doivent être inspectés tous les douze mois et les navires présentant un faible risque tous les trois ans, quel que soit le lieu où ils décident de faire escale. À défaut d'une collaboration de tous les États membres, cet objectif de contrôle de 100 % des navires ne peut être atteint, ce qui crée dès lors un risque potentiel pour la navigation et l'environnement.


AGENDA EUROPEEN

12-15 juin : 22^{ème} Conférence sur le thème du « Développement durable et innovation : Les défis du management de l'innovation » organisée par la Société Internationale pour les professionnels du management innovant, Hambourg (Allemagne)
Information et inscription : conference.ispim.org

17 juin : 23^{ème} Assemblée Générale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, Catania, Italie
Information et inscription : <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=12,1,b,215>

 **17 juin** : Conseil Environnement (Luxembourg)

 **24 juin** : Conseil européen (Bruxelles)

 **27-28 juin** : Conseil Agriculture et Pêche (Luxembourg)

28 juin : Evènement de lancement des appels à projets 2012 NMP et PPPs dans le cadre du 7^{ème} PCRD organisé par les PCN, Strasbourg
Information et inscription : <http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/manifestations/280611-form-nmp.php>

30 juin : 6^{ème} Assemblée Générale de la plateforme européenne sur les technologies photovoltaïques, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.eupvplatform.org/events.html>

29/30 juin – 1^{er} juillet : Session plénière du Comité des Régions (Bruxelles)

30 juin – 1^{er} juillet : Sommet européen 2011 de la communication organisé par l'Association européenne des Directeurs de la communication, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.communication-summit.eu/>

 = Événements institutionnels

APPELS D'OFFRES

DERNIERS APPELS D'OFFRES

ÉDUCATION ET FORMATION

- ☆ Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)- Appel ouvert à propositions pour le Réseau européen du Cedefop pour l'enseignement et la formation professionnels
Echéance : 8 juillet 2011

JOUE C n° 136 du 6 mai 2011, page 21

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:136:0021:0022:FR:PDF>

- ☆ Appel à candidatures aux Bourses 'Prix Europeen Charles Quint - Javier Solana Madariaga'

Echéance : 25 juin 2011

http://www.fundacionyuste.es/desarrollo/index.php?option=com_actividades&Itemid=94&task=mostrar&id=426

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- ☆ Programme PROGRESS : Echange de bonnes pratiques sur les deux initiatives phares « Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois » et « Jeunesse en mouvement »

Echéance : 29 juillet 2011

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=630&langId=fr&callId=306&furtherCalls=yes>

APPELS D'OFFRES EN COURS

AUDIOVISUEL

- ☆ EACEA/27/10 (6 juin 2011)
- ☆ EACEA/05/11 (14 juin 2011)
- ☆ EACEA/01/11 (14 juin 2011)
- ☆ EACEA/06/11 (14 juin 2011)

- ☆ EACEA/14/11(14 juin 2011)
- ☆ EACEA/07/11 (15 juin 2011)
- ☆ EACEA/03/11 (17 juin 2011)
- ☆ EACEA/20/10 (20 juin 2011)
- ☆ EACEA/29/10 (1er juillet 2011)

CITOYENNETE

- ☆ Appel à propositions 2010 Programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013)

Action 1 Mesure 1.1 (1^{er} septembre 2011)

Action 1 Mesure 1.2 (1^{er} septembre 2011)

Action 2 Mesures 1 et 2 (15 octobre 2011)

- ☆ EACEA/15/11 (30 juin 2011)

ÉDUCATION ET FORMATION

- ☆ EAC/49/10

Comenius, Grundtvig—formation continue (16 septembre 2011)

Programme transversal-activité clé 1 — Visites d'étude (14 octobre 2011)

ENVIRONNEMENT

- ☆ LIFE+ 2011 (18 juillet 2011 et 9 septembre 2011)

JEUNESSE

- ☆ Appel à propositions EAC/57/10 — Programme «Jeunesse en action» 2007-2013

- Pour les projets soumis aux agences nationales : 1^{er} septembre 2011 et 1^{er} novembre 2011

- Pour les projets soumis à l'agence exécutive : 1^{er} septembre 2011

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- ☆ ENIAC-2011-1 (16 juin 2011)
- ☆ FP7-PEOPLE-2011-NCP (22 juin 2011)
- ☆ FP7-PEOPLE-2011-IEF (11 août 2011)
- ☆ FP7-PEOPLE-2011-IIF (11 août 2011)
- ☆ FP7-PEOPLE-2011-IOF (11 août 2011)

- ☆ Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (18 août 2011)
- ☆ Artemis-2011-1 (1^{er} septembre 2011)
- ☆ ERC-2011-PoC (15 juin 2011)
- ☆ EMRP 2011 (3 octobre 2011)
- ☆ FP7-2011-ICT-C (12 mars 2013)

SANTE

- ☆ Appel à candidatures 2011 (27 mai 2011)

SOCIETE DE L'INFORMATION

- ☆ Experts indépendants pour le programme « Internet plus sûr » (30 décembre 2013)

SPORT

- ☆ EAC/18/11 (29 juillet 2011)

OFFRES DE PARTENARIAT

CULTURE

La Province de Kujawsko-Pomorskie (Pologne) cherche des partenaires (autorités régionales, organisations touristiques et culturelles) dans le cadre du programme Culture, Action « Capitale européenne de la culture ».

EDUCATION ET FORMATION

Une branche locale du Ministère norvégien du travail et de la politique sociale cherche des partenaires dans la cadre du programme Leonardo da Vinci.

ENVIRONNEMENT

Une Société de la région Castille et León (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à proposition LIFE + 2011 pour un projet portant sur les stratégies de réduction de l'impact environnemental des fermes d'élevage européennes. Date limite : 18 juillet 2011.

La Province autonome de Trento (Italie) cherche des partenaires dans le cadre du programme LIFE + pour un projet, intitulé « Let's Know nature 2000 », qui a pour objectif de recueillir des informations et de contribuer à la conservation de la biodiversité, le développement local, et le tourisme citoyen dans la région des Alpes.

L'Agence de l'environnement des Midlands (Royaume-Uni) cherche des partenaires dans le cadre du programme LIFE + afin de créer des outils de modélisation permettant d'anticiper les impacts des changements physiques sur la qualité de l'eau et de développer un approche systémique applicable en milieu urbain.

INNOVATION

Une société espagnole cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions ICT PSP Call 5 (CIP-ICT PSP-2011-5) pour un projet dans le domaine de la formation et de l'éducation aux contenus digitaux.

SPORT

Le Conseil du Comté de l'Essex (Royaume-Uni) souhaite participer en tant que partenaire à un projet dans le cadre des actions préparatoires dans le cadre du programme Sport.

TOURISME

La région Castille et León (Espagne) cherche des opérateurs dans le domaine du tourisme fluvial et du conseil en ingénierie afin de l'assister dans la préparation son planning stratégique. Date limite : 1er juillet 2011

Une société belge cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions « Promotion de produits thématiques touristiques transnationaux dans l'UE comme moyens de développement du tourisme durable».

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

CONSULTATIONS

AFFAIRES MARITIMES ET PECHE

Les possibilités de pêche

Consultation ouverte jusqu'au 20 juillet 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

AFFAIRES INTERIEURES

L'approche globale sur la question des migrations

Consultation ouverte jusqu'au 6 juin 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

CONCURRENCE

Révision des lignes directrices communautaires sur le financement des aéroports et les aides d'État au démarrage pour les compagnies aériennes au départ d'aéroports régionaux

Consultation ouverte jusqu'au 7 juin 2011 [Cliquez ici pour y participer](#)

Révision des lignes directrices sur le financement public des réseaux à haut débit

Consultation ouverte jusqu'au 31 août 2011 [Cliquez ici pour y participer](#)

ENTREPRISES

Les résultats de l'étude sur la mise en œuvre du règlement n° 1435/2003 relatif au statut de la société coopérative européenne

Consultation ouverte jusqu'au 15 juin 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

JEUNESSE

En route vers la carte Youth on the Move : Qu'est-ce qui est nécessaire pour accroître la mobilité et la participation des jeunes en Europe

Consultation ouverte jusqu'au 4 juin 2011 [Cliquez ici pour y participer](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Les futures activités de financement dans le domaine de la justice, des droits fondamentaux et de l'égalité pour l'après-2013

Consultation ouverte jusqu'au 15 juin 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

MARCHE INTERIEUR

Le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE

Consultation ouverte jusqu'au 22 juillet 2011 [Cliquez ici pour y participer](#)

Les jeux de hasard en ligne dans le marché intérieur

Consultation ouverte jusqu'au 31 juillet 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

SANTE

La modification du règlement n° 658/2007 consacré aux sanctions frappant les infractions commises par des titulaires d'autorisations de mise sur le marché de médicaments

Consultation ouverte jusqu'au 10 juin 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

SOCIETE DE L'INFORMATION

Révision des lignes directrices sur le financement public des réseaux à haut débit

Consultation ouverte jusqu'au 31 août 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

TRANSPORTS

Révision des lignes directrices communautaires sur le financement des aéroports et les aides d'État au démarrage pour les compagnies aériennes au départ d'aéroports régionaux

Consultation ouverte jusqu'au 7 juin 2011 [Cliquez ici pour participer](#)

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique Destinataire : Antenne C.T.C.

Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – E-mail : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:
SERVICE:
ADRESSE:
TÉLÉPHONE:
TÉLÉCOPIE:

AGRICULTURE

- Décision d'exécution de la Commission du 29 avril 2011 relative à l'apurement des comptes des organismes payeurs des États membres en ce qui concerne les dépenses financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour l'exercice financier 2010
JOUE L n° 119 du 7 mai 2011, page 15
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:119:0015:0069:FR:PDF>
- Règlement d'exécution (UE) no 426/2011 de la Commission du 2 mai 2011 modifiant le règlement (CE) no 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôle.
JOUE L n° 113 du 3 mai 2011, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:113:0001:0002:FR:PDF>
- Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — La PAC à l'horizon 2020 : alimentation, ressources naturelles et territoire — relever les défis de l'avenir» — COM (2010) 672 final.
JOUE C n° 132 du 3 mai 2011, page 63
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:132:0063:0070:FR:PDF>
- Décision d'exécution de la Commission du 23 mai 2011 relative au financement du programme de travail 2011 concernant la formation dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la santé animale et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé des végétaux au titre du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres»
JOUE C n° 153 du 24 mai 2011, page 12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:153:0012:0016:FR:PDF>

COOPERATION

- Résolution du Comité économique et social européen sur «La situation dans les pays du sud de la Méditerranée».
JOUE C n° 132 du 3 mai 2011, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:132:0001:0002:FR:PDF>

ÉGALITÉ DES CHANCES

- Conclusions du Conseil du 7 mars 2011 sur la Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020)
JOUE C n° 155 du 25 mai 2011, page 10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:155:0010:0013:FR:PDF>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Avis du Comité économique et social européen sur «Le futur du Fonds social européen après 2013»
JOUE C n° 132 du 3 mai 2011, page 8
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:132:0008:0014:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- Communication de la Commission « La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020 »
COM(2011) 244 final
http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/comm_2011_244/1_FR_ACT_part1_v2.pdf
- Résolution du Parlement européen du 11 mai 2011 sur le Livre vert de la Commission intitulé « La protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne : préparer les forêts au changement climatique »
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0226+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>
- Publication de la Commission européenne « LIFE et les autorités locales : Aider les régions et les municipalités à relever les défis environnementaux »
http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/localauthorities_fr.pdf

MARCHE INTERIEUR

- Communication de la Commission « Vers un marché unique des droits de propriété intellectuelle. Doper la créativité et l'innovation pour permettre à l'Europe de créer de la croissance économique, des emplois de qualité et des produits et services de premier choix »
Version provisoire
http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/docs/ipr_strategy/COM_2011_287_fr.pdf

POLITIQUE DE COHÉSION

- Agenda territorial de l'Union européenne jusqu'en 2020 - Vers une Europe des diverses régions inclusive, intelligente et durable
<http://www.eu2011.hu/files/bveu/documents/TA2020.pdf>
- Document de travail des services de la Commission sur les résultats de la consultation publique sur les conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion, économique, sociale et territoriale (disponible en anglais uniquement)
Doc SEC (2011) 590 final
http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/5cr/pdf/5cr_result_sec2011590.pdf

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

- Décision d'exécution de la Commission du 23 mai 2011 relative au financement du programme de travail 2011 concernant la formation dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la santé animale et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé des végétaux au titre du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres»
JOUE C n° 153 du 24 mai 2011, page 12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:153:0012:0016:FR:PDF>

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Rapport stratégique 2010 sur les infrastructures de recherche publié récemment par le forum européen pour les infrastructures européennes de recherche, ESFRI
http://ec.europa.eu/research/infrastructures/pdf/esfri-strategy_report_and_roadmap.pdf#view=fit&pagemode=none
- Projet de rapport sur le Livre vert « Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE »
Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, Rapporteuse : Marisa MATIAS
http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/itre/pr/866/866690/866690fr.pdf

SANTE

- Notification du Gouvernement français au Parlement européen et au Conseil du 28 mai 2010 d'une déclaration en application de l'article 1er point I), du règlement (CE) no 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale
JOUE C n° 135 du 5 mai 2011, pages 16 et 17
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:135:0016:0016:FR:PDF>
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:135:0017:0017:FR:PDF>

TRANSPORTS

- Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Vers un espace européen de la sécurité routière : orientations politiques pour la sécurité routière de 2011 à 2020» — COM(2010) 389 final
JOUE C n° 132 du 3 mai 2011, page 94
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:132:0094:0098:FR:PDF>
- Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen» — COM(2010) 475 final 2010/0253 (COD) — et la «Communication de la Commission concernant l'élaboration d'un espace ferroviaire unique européen» — COM(2010) 474 final
JOUE C n° 132 du 3 mai 2011, page 99
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:132:0099:0107:FR:PDF>
- Décision de la Commission du 4 mai 2011 établissant le groupe consultatif européen sur les systèmes de transport intelligents
JOUE C n° 135 du 5 mai 2011, page 3
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:135:0003:0004:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 454/2011 de la Commission du 5 mai 2011 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «applications télématiques au service des voyageurs» du système ferroviaire transeuropéen
JOUE L n° 123 du 12 mai 2011, page 11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:123:0011:0067:FR:PDF>